



DEC110342INSIS

*Décision portant nomination de Monsieur DOLLET Alain en qualité de chargé de mission.*

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur DOLLET Alain, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 10 en charge des activités scientifiques au génie des procédés, aux plasmas froids et à l'énergie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DOLLET Alain demeure affecté au Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire - PROMES - UPR8521 - Font Romeu Odeillo Via.

**Art. 2** – Du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur DOLLET Alain percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

**Art. 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS